La Bastoche

3 juin 2016 n° 86

Bulletin de liaison CGT des salariés du Notariat

A diffuser aux membres du personnel - Merci

NON A LA LOI TRAVAIL NÉFASTE POUR LES SALARIÉS

S'il est bien une profession où les salariés ont tout à perdre du projet de loi travail du gouvernement et doivent se mobiliser contre, c'est le notariat.

En effet, le notariat est composé majoritairement de petites entreprises où les syndicats sont peu ou pas représentés. L'article 2 du projet de loi, qui donne priorité à l'accord d'entreprise sur la convention collective et la loi, sera le moyen pour l'employeur de s'exonérer des obligations de la convention collective qui, seule avec la loi, garantit les avantages des salariés.

Demain, si cet article 2 reste en l'état, des salariés "désignés"' par l'employeur et mandatés par un syndicat favorable à cette disposition, signeront ce que souhaite ledit employeur car la pression qu'ils subiront leur fera craindre pour leur emploi.

Le Secrétaire général de la CFDT se trompe

Il glorifie l'accord d'entreprise au point de le préférer à l'accord de branche ?

Mais point n'est besoin de la loi travail pour permettre l'accord de l'entreprise qui est possible avec le code du travail actuel.

Différence fondamentale

- les accords d'entreprise actuels ne peuvent qu'être plus favorables que la loi ou la convention collective.

- demain, avec la loi travail si elle est votée, ils permettront la remise en cause des avantages de la loi et de la convention collective.

Les salariés ne peuvent donc être que perdants

L'intérêt des salariés commande de dire NON à cette loi

La CGT, ave FO et 5 autres syndicats, lance une votation citoyenne pour que les salariés, retraités, chômeurs, étudiants, se prononcent démocratiquement.

Ceux qui sur les antennes déversent des flots de haine contre la CGT et son Secrétaire général se gardent bien d'évoquer cette initiative démocratique.

Renseignez-vous auprès de l'union départementale ou locale CGT la plus proche de votre domicile pour participer à cette votation et faire entendre votre voix.

AVEC LA CGT, PRENEZ EN MAIN LA DÉFENSE DE VOS INTÉRÊTS

Sociétés d'études la cgt

Fédération CGT des Sociétés d'études – **Secteur Notariat** – case 421 – 263 rue de Paris 93 514 Montreuil Cedex— www.soc-etudes.cgt.fr Tél. 01.55.82.89.44– Fax 01.55.82.89.42– E-mail : fsetud@cgt.fr